

# PERMIS CITOYEN DE LA VILLE DE SAMER

La ville octroie une dizaine d'aides, de 400 € chacune par an pour faciliter l'obtention du permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une activité d'intérêt collectif ou caritatif.

Elle s'adresse aux personnes pour qui le permis est nécessaire pour leur projet professionnel

Il faut répondre à l'un des critères suivants :

- avoir entre 18 et 25 ans, en contrat d'apprentissage, bachelier, étudiant, en service civique, inscrit à France Travail (ex Pôle emploi) ou mission locale
- ou reconnu travailleur handicapé
- ou demandeur d'emploi depuis plus de 2 ans

[http://ville-samer.fr/permis\\_citoyen.html](http://ville-samer.fr/permis_citoyen.html)

**Mairie de Samer:**

84 Grand Place Foch

62830 - Samer

<http://ville-samer.fr/>